

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 MAI 2017**

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, ROULLEAU, ROBICHON, VRIGNAUD.

Absents excusés : Mrs GABORIT, PRUGNEAUX

Mr Gérard PRUGNEAUX a donné procuration à M. BOCQUIER.
Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.
Mr BLUTEAU Yannick a été désigné secrétaire de séance.

1 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2018

Un tirage au sort a été effectué à partir des listes électorales des communes de Chavagnes-les-Redoux et de Monsireigne. Les trois jurés désignés pour figurer sur la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2018 sont :

- ⇨ HERMAND Benoît, 46 rue des Vieux Métiers, Chavagnes-les-Redoux,
- ⇨ SOULARD Bérengère, 24 les Redoux, Chavagnes-les-Redoux,
- ⇨ DIOCHET Vincent, 15, le Petit Tillay, Monsireigne.

2 – ANNULATION DE LA DELIBERATION 027-17 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT ET DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2017 (040-041-17)

A la demande de la Préfecture, le conseil rapporte la délibération N°027-17 concernant l'affectation du résultat d'exploitation 2016 du compte administratif de l'assainissement. La 1^{ère} délibération d'affectation N°009-17 est maintenue.

La décision modificative N°1 du budget primitif assainissement est prise comme suit :

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
011	61528	Autres	-19 370.08		
002	002	Excédent de fonctionnt.reporté		-19 370.08	Différence dans l'affectation
		TOTAL	-19 370.08	-19 370.08	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
10	1068	OPFI	Affectation		19 370.08	
23	2315	10004	Immobilisations corp.	19 370.08		
			TOTAL	19 370.08	19 370.08	

3 – AMENAGEMENT DE LA VOIRIE AU PETIT CLOU (042-17)

La SAET (Le maître d'œuvre du chantier) a estimé les travaux comme suit : marché de base 95 000 € H.T. – Options 1 : Busage de fossé à droite en descendant + 24 000 € H.T. - Options 2 : Allées piétonnes en bi-couche : + 9 000 € H.T. – Option 3 : Réalisation du tapis d'enrobé sur la chaussée : + 14'500 € H.T.

La commission voirie s'est réunie le mercredi 17 mai. Lors de l'examen du projet, quelques questionnements sont restés sans réponse. Une entrevue avec Mr Mathieu JALLEAU, le maître d'œuvre de la SAET qui prépare le dossier, a eu lieu lundi 22 mai. Les questionnements ont eu réponse.

Un autre point serait à étudier en ce qui concerne le côté droit en allant du carrefour du Petit Clou vers le 10 le Petit Clou (route de Chavagnes), afin d'étudier la possibilité, sur cette portion piétonne étroite (une centaine de mètres), de faire poser des buses et de les recouvrir pour permettre de sécuriser davantage les piétons sur ce côté.

Mr le Maire a demandé au conseil son avis sur le lancement du projet.

Le conseil par un vote à bulletins secrets et par 12 Oui et 1 abstention, décide de lancer l'appel d'offres en procédure adaptée.

Afin d'apporter les informations et quelques points de détails, une réunion avec les riverains concernés, est programmée le mardi 6 juin 2017, à 20h00, salle N°1 du Foyer Rural. Ils vont recevoir une invitation individuelle.

4 – AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE SECURITE DE LA RUE DU GRAND LAY (043-17)

Suite à un courrier du directeur de l'école du 23 mars 2017 et des parents d'élèves du 5 avril 2017, à l'initiative de la commune, une entrevue entre les riverains de la rue du Grand Lay, des deux associations de parents d'élèves, du directeur de l'école, de la commission voirie, du conseil municipal et du maire a eu lieu le mardi 25 avril, à l'école. Etaient présents : 15 parents et riverains, Henri R., Dominique B. et le maire.

Après une présentation de la problématique, un débat sain s'est instauré.

Quelques réflexions à noter :

- Les travaux consistant à installer des chicanes (juin 2015) ont leur efficacité mais limitée.
- Mettre la rue du Grand Lay en sens unique. Interdire la descente à partir de chez M.-J. Caillaud et, sur cette voie en sens unique, pourraient être mises des places de parking. Attention : les parents voulant éviter le tour par la déviation, route de St-Prouant, seraient tentés de venir par la garderie, surchargeant un parking déjà bien occupé et un accès pas forcément aisé !
- Limiter la rue du Grand Lay à 30 km/h. On connaît les limites de telle réglementation ! Sera-t-elle toujours appliquée ?
- Installer des coussins berlinois (des ralentisseurs préfabriqués). Un jeu en face de l'emplacement du parking en face de chez Mr et Mme A. Poisblaud, à droite en descendant et deux autres au niveau de la sortie du Pré Caillaud, juste au-dessus des plots placés au milieu de la route.
- Mettre des panneaux lumineux annonçant l'école qui ne s'éclairerait que pendant les heures d'accès à l'école.

- Interdire le stationnement sur le trottoir de gauche en descendant (avec des lignes ou par des panneaux) permettant ainsi aux piétons (parents et élèves) de circuler en toute sécurité (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car il y a régulièrement des voitures qui y stationnent).
- Responsabiliser les parents...

Lors de sa réunion du 17 mai, la commission voirie propose dans un premier temps d'installer des coussins berlinois : un jeu en face de chez Mr et Mme Poisblaud (en face du parking sur la voie à droite en descendant, 30 m au-dessus de l'école) et deux jeux (à droite et à gauche) en face de la sortie du Pré Caillaud.

L'estimation des coussins berlinois et des différents panneaux serait de l'ordre des 2 700 € H.T.

Mr le Maire demande l'avis du conseil sur ces aménagements. Le conseil, par un vote à bulletins secrets, et par 12 Oui et une abstention, décide de la pose de coussins berlinois (2 en face du parking devant chez Mr et Mme Poisblaud, au-dessus de l'école et 2 x 2 au-dessous de la sortie du lotissement du Pré Caillaud, dans le bas du bourg) et de l'ensemble des panneaux nécessaires (Panneaux de pré-signalisation et panneaux de signalisation). Une délibération sera prise pour mandater l'ensemble de l'aménagement, en investissement, au 21578, de l'opération 62 voirie.

5 – TRAVAUX AU CAFE-RESTAURANT

Suite à l'entrevue entre Mr ONFROY, gérant du café-restaurant et la commune, des travaux ont été listés et des devis ont été sollicités auprès de différents artisans.

La commune pourrait prétendre à des subventions et notamment dans le cadre de l'aide au dernier commerce (Programme européen Leader). Un rendez-vous est programmé le lundi 29 mai, avec une personne de Pays du Bocage Vendéen. Affaire à suivre....

6 – TRAVAUX AU LOGEMENT ATTENANT AU CAFE-RESTAURANT

Des devis ont été demandés concernant l'isolation et le remplacement de la chaudière. L'estimation est de 4 512.66 € TTC. Le conseil valide ces travaux.

7 – COUVERTURE DE L'EGLISE

Compte tenu des différentes dépenses à prévoir dans le budget communal, Mr le Maire propose d'ajourner de nouveau les travaux prévus sur la toiture de l'église. A ce jour, il n'y a pas de fuite recensée. Le blocage des tuiles du bas par contre s'avère urgent. Le conseil décide pour l'instant de sécuriser la toiture uniquement.

8 – REAMENAGEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

Mr le Maire a donné connaissance au conseil, de l'estimation faite par le service immobilier de l'Office Notarial de Pouzauges, de différents biens immobiliers propriétés de la commune. Dans le cadre du projet de réaménagement et du recentrage des locaux communaux

bibliothèque, agence postale, cabinet médical, local des employés municipaux, ..), le maire rappelle que l'année 2017 est consacrée à la réflexion.

Un débat a été lancé sur la vente éventuelle de la bibliothèque et du logement attenant. Conscient que cette mise en vente peut aboutir rapidement mais peu aussi prendre du temps, le conseil accepte l'idée de lancer la procédure. S'il s'avérait que la vente soit conclue rapidement, en ce qui concerne la bibliothèque, une solution temporaire pourrait être envisagée (utilisation d'une salle du Foyer rural par exemple).

Le conseil propose de décider de la vente ou non lors de la prochaine réunion du 27 juin où cette question sera mise à l'ordre du jour.

9 – FIXATION DES TARIFS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS (044-17)

Pour cet été, une nuit au centre est proposée pour les 3-6 ans (tarif préconisé : 5 €) de même qu'une soirée Laser Game aux Herbiers pour les 7-12 ans au tarif identique de 5 €.

Le conseil à l'unanimité accepte ces tarifs.

10 – SUBVENTION POUR LE FOYER DE JEUNES (045-17)

Le bilan moral de la soirée disco du samedi 15 avril est globalement positif : bon investissement des jeunes, soutien des adultes (parents et autres bénévoles), bonne organisation et pas de retour négatif au niveau des nuisances dans le bourg.

Cependant, certains points à améliorer sont à remarquer : communication, le choix de la date Les participants ont apprécié la musique mais le nombre d'entrées était trop faible. Aussi, le bilan financier est négatif (-400 euros).

Pour couvrir ce déficit, les jeunes se sont engagés à faire une vente de croissants, pains au chocolat début novembre. Ils sollicitent également la municipalité pour une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte de verser, après l'assemblée générale du foyer, une subvention de 100 €. Les crédits sont inscrits au budget.

11 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA POSTE ET LA COMMUNE (046-17)

Dans le cadre de l'installation de la borne équipée d'une tablette tactile dans l'agence postale communale, une nouvelle convention décrivant le matériel déposé au sein de l'agence doit être signée. La commune peut repartir sur une durée de 9 ans. Sauf dénonciation trois mois au moins avant la date d'échéance, la convention est renouvelée par tacite reconduction, une fois, pour la même durée. La convention peut être résiliée par la commune unilatéralement à sa date anniversaire, avec notification à la Poste trois mois au moins avant cette échéance (1^{er} juin).

Le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir, pour une durée de 9 ans, renouvelable une fois.

12 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE (047-17)

Mr Le Maire rappelle qu'en 2016 une somme de 105 € a été versée à la paroisse St-Joseph-des-Monts-et-Vallées. Pour 2017, le plafond indemnitaire est passé à 120.97 €, pour un gardien ne résidant pas dans la commune, ce qui fait une augmentation de l'indice de + 1.19 %.

Le conseil, décide de porter le montant de l'indemnité 2017, à 106.25 €.

13– DECISION PRISE PAR DELEGATION

☞ Signature d'une convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée et la commune pour l'affectation d'un agent archiviste à la mairie qui effectuera les missions suivantes : le tri, le classement, l'élimination, l'établissement d'un inventaire, l'information et le conseil du personnel amené à produire ou consulter les archives. La facturation de la prestation s'établira sur la base de 210 € par journée d'intervention. Mme Marie-Noëlle BONNIER viendra à partir du 29 mai pour une durée de 15 journées soit $210 \times 15 = 3\ 150$ €.

14 – INFORMATIONS DIVERSES

☞ **Désertification médicale** : Pour raisons de santé, le Docteur D. CRISTESCU doit cesser son activité début juin. A ce jour, aucune nouvelle piste pour un remplacement n'est prévue. Les quelques contacts n'ont pas abouti.

Un courrier cosigné du maire et des pharmaciens ainsi qu'un des infirmières a été transmis au Conseil Départemental de l'ordre des médecins avec copies à l'ordre des pharmaciens, à l'ordre des infirmiers, au Préfet de la Vendée, au Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, au Conseil Départemental, à Madame la Députée Maire des Herbiers, à la Communauté de Communes de Pouzauges ainsi qu'aux mairies des communes limitrophes.

☞ **Travaux d'extension de la station d'épuration** : Une réunion de chantier a eu lieu le lundi 22 mai. La construction du 3^{ème} bac est en cours. Le chantier avance normalement.

☞ **Assainissement et eaux pluviales** : Cette compétence sera prise par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019. Une étude de faisabilité mutualisée avec le Pays de la Chataigneraie va être lancée. 2 élus doivent être désignés pour suivre cette étude. Mrs Henri ROBICHON et Michel BOCQUIER acceptent cette mission.

☞ **Aire de jeux de la Métairie** : Mr le Maire a rappelé au conseil les dépenses budgétisées (aménagement d'un mini terrain de basket avec panneaux, achat d'une table de tennis de table, poteaux et filets multisports). Un dossier a été présenté à la Communauté de Communes pour une éventuelle subvention.

Mr le Maire demande l'avis du conseil pour lancer ce projet. Le conseil accepte.

15- REUNIONS

Prochaines réunions du conseil :

- ☞ le mardi 27 juin, à 20 H 30
- ☞ le mardi 18 juillet, à 20 H 30
- ☞ le mardi 5 septembre, à 20 H 30

Commission bâtiments : le samedi 27 mai, à 11 H, pour faire l'état des lieux du logement 53 rue de Rochereau.

Bois Tiffrais : Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a programmé une visite le mercredi 7 juin, à 10 H. Une autre visite avec le Président du Conseil Départemental est fixée au mardi 11 juillet, à 15 H. Les conseillers disponibles y sont conviés.

Vu par le secrétaire de séance : Yannick BLUTEAU

Le Maire : Michel BOCQUIER

